



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS 1100-7, 1101-76, 1101-77 et 1108-14

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018, adoptait les règlements suivants :

- *Règlement 1100-7 amendant le Règlement du Plan d'urbanisme 1100, ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique;*
- *Règlement 1101-76 amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions applicables à l'affichage, ainsi que les grilles des usages et des normes des zones M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, comprises dans l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100;*
- *Règlement 1101-77 amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier la section 11 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones » et de créer une nouvelle grille des usages et des normes, découlant du règlement 1100-07 modifiant le PPU du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;*
- *Règlement 1108-14 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin de modifier certains critères et objectifs, relatifs à l'affichage, applicables au Secteur de l'Entrée de ville Nord – Aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100.*

La Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a délivré les certificats de conformité en date du 9 novembre 2018.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 9 novembre 2018 et sont actuellement déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 22 novembre 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate